

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'Oullins
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20170629_4 du 29 juin 2017

Direction des Finances

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf juin , à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 23 juin 2017, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur François-Noël BUFFET, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Madame Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 28

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 6

Nombre de conseillers municipaux absents : 1

PRÉSENTS :

François-Noël BUFFET - Gilles LAVACHE - Clotilde POUZERGUE - Marianne CARIOU - Christian AMBARD - Louis PROTON - Christine CHALAND - Georges TRANCHARD - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Anne PASTUREL - David GUILLEMAN - Adrienne DEGRANGE - Marcelle GIMENEZ - Hubert BLAIN - Françoise POCHON - Philippe SOUCHON - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Bertrand SEGRETAIN - Frédéric HYVERNAT - Emilie CORTIER (FAILLANT) - Clément DELORME - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Jérémy FAVRE - Raphael PERRICHON - Damien BERTAUD - Bertrand MANTELET

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Danielle KESSLER pouvoir à Christine CHALAND

Bruno GENTILINI pouvoir à Christian AMBARD

Chantal TURCANO-DUROUSSET pouvoir à Marianne CARIOU

Blandine BOUNIOL pouvoir à Sandrine HALLONET-VAISMAN

Alain GODARD pouvoir à Damien BERTAUD

Jérémy BLOT pouvoir à Jérémy FAVRE

ABSENT(ES) :

Philippe LOCATELLI

Objet : Budget général 2017 - Décision modificative N°2

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission Générale du 19/06/2017

Vu le rapport par lequel Madame l'Adjointe expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil municipal a voté le budget primitif 2017 le 21 décembre 2016 sur des bases prévisionnelles.

A mesure de son exécution, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements soit par le virement de crédits d'un compte à un autre, soit par l'inscription de crédits nouveaux.

Ces ajustements sont les suivants :

		Section d'investissement	
Compte	Objet	Dépenses	Recettes
Reprise des restes à réaliser			
16-01-1641	Emprunts en euros		1 200 000,00
13-823-1326	Subventions d'investissements reçues - Autres éta publics locaux		27 920,00
20-020-2031	Frais d'études	3 528,00	
20-820-2031	Frais d'études	1 632,00	
20-020-2051	Acquisitions de logiciels	3 042,95	
204-823-2041411	Subventions d'équipement versées	1 961,48	
204-831-2041583	Subventions d'équipement versées	27 000,00	
204-70-20422	Subventions d'équipement versées	2 500,00	
204-831-20422	Subventions d'équipement versées	15 000,00	
204-72-20422	Subventions d'équipement versées	259 043,00	
21-824-2111	Terrains nus	2 000,00	
21-824-2115	Terrains bâtis	90 186,60	
21-822-2128	Autres agencements et aménagements	3 770,00	
21-823-2128	Autres agencements et aménagements	9 978,09	
21-213-21312	Constructions bâtiments scolaires	5 824,58	
21-020-2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	85 772,10	
21-026-2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	84 828,78	
21-70-2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	11 807,83	
21-313-2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	11 938,34	
21-411-2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	10 010,35	
21-412-2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	8 569,20	
21-422-2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	4 511,22	
21-020-21533	Réseaux câblés	113 450,40	
21-020-2182	Acquisition de véhicules	50 499,99	
21-020-2183	Matériel de bureau et informatique	45 653,28	
21-212-2183	Matériel de bureau et informatique	740,64	
21-020-2184	Mobilier	6 163,06	
21-026-2184	Mobilier	398,47	
21-213-2184	Mobilier scolaire	44 276,98	
21-020-2188	Autres immobilisations corporelles	10 272,82	

21-411-2188	Autres immobilisations corporelles	10 410,12	
21-422-2188	Autres immobilisations corporelles - équipements sportifs	4 725,00	
21-822-2188	Autres immobilisations corporelles	21 286,61	
23-211-2312	Agencements et aménagements de terrains	332,64	
23-412-2312	Agencements et aménagements de terrains - équipements sportifs	50 870,00	
23-822-2312	Agencements et aménagements de terrains	2 577,68	
23-824-2312	Agencements et aménagements de terrains	18 000,00	
23-020-2313	Constructions	18 805,01	
23-026-2313	Constructions - cimetière	98 830,66	
23-422-2313	Constructions	7 932,00	
072-213-2313	Ecole Jules Ferry - construction	626 287,12	
076-324-2313	Château de la Bussière - construction	27 731,11	
093-824-2313	Château de la Bussière - construction	6 000,00	
110-823-2312	Parc naturel de Sanzy - Agencements et aménagements de terrains	2 887,50	
111-33-2313	Centre de la Renaissance - travaux	93 231,72	
120-822-2312	Espace memo Valmy - Agencements et aménagements de terrains	148 656,80	
129-823-2312	Square Orsel	6 867,08	
130-822-2312	Passerelle Cité de l'Yzeronne	40 184,00	
135-020-2135	Huisseries Mission Locale/Chalet Sud	174 446,98	
Reprise et affectation des résultats			
001-01-001	Résultat d'investissement reporté		221 256,10
10-01-1068	Couverture besoin de financement		825 246,09
Opérations d'investissement			
021-01-021	Virement à la section d'investissement		12 000,00
10-01-10222	F.C.T.V.A.		56 073,30
13-020-1321	SENT - Etat et établissements nationaux		70 212,00
16-01-1641	Emprunts en euros	121 511,07	69 697,00
16-01-16871	Autres dettes - Etat et EPN	-150 000,00	
16-33-165	Dépôts et cautionnement reçus	1 000,00	1 000,00
16-90-165	Dépôts et cautionnement reçus	400,00	
16-01-16878	Autres dettes - Autres organismes et particuliers	575 000,00	
20-823-2031	Frais d'études	16 200,00	
21-025-2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	50 000,00	
21-020-2188	Autres immobilisations corporelles	-5 000,00	
21-213-21312	Bâtiments scolaires	-19 000,00	
21-822-2188	Autres immobilisations corporelles	2 313,60	
21-824-2115	Terrains bâtis	150 000,00	
23-020-2313	Constructions	-30 000,00	
23-213-2313	Constructions	19 000,00	
23-412-2312	Constructions	-11 000,00	
26-01-261	Titres de participation		575 000,00
040-01-198	Neutralisat. amort. subv. equipt versées	1 305,00	
040-01-102291	Reprise sur F.C.T.V.A.	24 216,25	
040-01-28041411	GFP - Biens mobiliers, matériel		383,41

040-01-28041512	Amort. sub éq. GPF ratt. - Bât. & inst.		117,60
040-01-280422	Amort. sub éq. pers. privé - bât. & inst		803,00
040-01-28051	Amort. concessions & droits sim.		577,98
040-01-28121	Plantations d'arbres et d'arbustes		394,33
040-01-28135	Inst Gén.Agencement.Aménagement const.		18 403,70
040-01-28152	Installations de voirie		208,35
040-01-281534	amort instal réseaux électrification		214,32
040-01-28182	Amortissements matériel de transport		222,73
040-01-28183	Amort. matériel bureau & mat. info.		-2 365,62
040-01-28184	Amortissements mobilier		2 718,35
040-01-28188	Amort. autres immobilisations corporel.		15 785,47
041-822-2312	Agencements et aménagements de terrains	3 766,44	
041-822-238	Avances & acomptes versés /immo en cours		3 766,44
041-824-2115	Terrains bâtis	300 000,00	
041-824-16871	Etat et établissements nationaux (autres dettes)		300 000,00
072-213-2313	Ecole Jules Ferry - construction	50 000,00	
111-821-2188	Autres immobilisations corporelles	30 000,00	
136-823-2188	Autres immobilisations corporelles	-22 000,00	
135-020-2135	Mission locale, chalet sud	17 500,00	
	Total	3 399 634,55	3 399 634,55

		Section de fonctionnement	
Compte	Objet	Dépenses	Recettes
Reprise et affectation des résultats			
002-01-002	Résultat de fonctionnement reporté		283 943,85
Opérations de fonctionnement			
023-01-023	Virement de la section de fonctionnement	12 000,00	
011-422-6188	Autres frais divers	-750,00	
011-020-6042	Achats de prestations de services	-12 000,00	
042-01-6811	Dot.amort/immo incor/corpo	37 463,62	
042-01-7768	Neutralisation amort. subv. eqpt versées		1 305,00
042-01-777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat		24 216,25
65-21-6531	Indemnités	1 317,00	
65-422-6574	Subv.Fonct Associat/Organ.droit privé	750,00	
65-523-657351	subventions de fonct GFP rattachement	30 000,00	
66-01-66111	Intérêts réglés à l'échéance	20 537,05	
67-63-6714	Bourses et prix	2 570,20	
67-020-673	Titres annulés s/exercices antérieurs	13 335,00	
67-411-673	Titres annulés s/exercices antérieurs	40 033,00	
65-90-6574	Subv.Fonct Associat/Organ.droit privé	10 000,00	
74-90-74718	Autres dotations et participations		39 000,00

74-01-7411	Dotation forfaitaire		-339 812,00
74-01-74123	Dotation de solidarite urbaine		34 875,00
74-520-74718	Autres dotations et participations		5 000,00
74-01-74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation		75 727,77
77-020-7713	Libéralité reçue		31 000,00
Total		155 255,87	155 255,87

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité :

Contre :

Bertrand MANTELET

Abstention(s) :

Joëlle SECHAUD - Jérémy FAVRE - Raphael PERRICHON - Alain GODARD - Damien BERTAUD - Jérémy BLOT

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les virements et inscriptions nouvelles de crédits conformément au tableau proposé ci-dessus.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le : / /
Affichage :
du / / au / /

Le Maire,
François-Noël BUFFET

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS
L'an deux mille dix sept, le vingt neuf juin
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
François-Noël BUFFET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).